



CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES AUPRES DE BENEFICIAIRES NON ADHERENTS

Entre l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16)
et
«Le CCAS d' AUSSAC VADALLE»

Vu la délibération n° CA2019-03_R02 de l'ATD16 du 20/03/2019

Entre les soussignés :

L'Agence Technique Départementale de la Charente, désigné ci-après par "ATD16" et représenté par son Président, Monsieur Jacques CHABOT,

d'une part,

et

«Le CCAS d' AUSSAC VADALLE» représenté par Monsieur LIOT Gérard Président et habilité à signer la présente convention par décision du _____ en date du _____

d'autre part,

Il a été convenu :

PREAMBULE - OBJET DE LA CONVENTION

Au terme de l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales, seuls les communes, le Département de la Charente ainsi que les Établissements Publics Intercommunaux peuvent adhérer à l'ATD16.

Dès lors, toutes les autres structures d'intérêt général qui souhaiteraient bénéficier des services de l'ATD16 doivent désormais conventionner afin d'accéder aux services mutualisés.

ARTICLE 1 - CONDITIONS GENERALES

1-1 –Application- Durée de la convention - prise d'effet –reprise

La présente convention s'applique à compter du 1^{er}/01/2019 et jusqu'au 31/12/2019.

La mise en place des interventions s'étend sur la durée de la convention. Des avenants pourront être réalisés, le cas échéant.

1-2 - Paiement des sommes dues à l'Agence Technique Départementale de la Charente

Le paiement est annuel et sera appelé par l'émission d'un titre de recettes pour l'ensemble des champs de mutualisation choisis.

Le montant annuel sera de : 50 €

ARTICLE 2 - CONDITIONS PARTICULIERES

2-1 – Prestations ouvertes par la présente convention

La présente convention permet au co-contractant de bénéficier de l'ensemble des services ci-dessous :

Prestations retenues	Objet
	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
	Assistance juridique
	Maintenance du parc informatique <i>Nombre de postes informatiques :</i>
X	Appui aux logiciels d'administration numérique (gestion financière, élection...)
	Appui à la signature électronique *
	Actes/Convocations électroniques [STELA]
	Parapheur électronique [SESILE]
	Nom de domaine
	Profil acheteur tutoré illimité [AWS]
	Système d'Information Géographique [Cartographie]
	Solutions collaboratives (mails, agenda...)
	Formations internes et Atelier de sensibilisation
	Accompagnement à la mise en œuvre du RGPD selon les modalités décrites en annexe

**Permet l'accès à la centrale d'achat certificats électroniques (revente à prix coutant)*

2-2 - Conditions Financières

Les conditions financières d'accès à ces services sont fixées chaque année par le Conseil d'administration.

Saint-Yrieix-sur-Charente, le

Le Président de l'ATD16,
Jacques CHABOT

AUSSAC VADALLE, le

Le Président du CCAS,
Gérard LIOT